

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1113-19
modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier la cartographie
des zones inondables du territoire et de les rendre conforme au schéma
d'aménagement de la MRC de Bonaventure**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1113-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier la cartographie des zones inondables du territoire et de les rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1113-19 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **9 septembre 2019, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Ce règlement a pour objet de modifier la cartographie des zones inondables pour la rendre conforme à celle du schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 7^e jour d'août 2019

Céline LeBlanc
Greffière